



AVIS AUX MEMBRES

N° 2021 – 090

Le 7 juin 2021

FACILITÉ DE TRÉSORERIE DE SOUTIEN RAPPEL DE LA RÉTROFACTURATION QUI ENTRERA EN VIGUEUR LE 1^{ER} JUILLET 2021

Par la présente, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») souhaite rappeler à tous les membres compensateurs que, suivant la présentation faite de manière individuelle auprès des membres compensateurs au cours de la période allant du T4 2020 au T1 2021, les coûts liés au provisionnement de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale seront rétrofacturés aux membres compensateurs. Les frais rétrofacturés à chaque membre seront établis en fonction de la part respective du profil de liquidité de ce dernier par rapport à l'ensemble des membres compensateurs.

Ces frais paraîtront sur la Liste des frais de la CDCC mise à jour (1^{er} juillet 2021) à la section 17 – Frais divers relatifs au règlement physique de titres et facilité de trésorerie de soutien. À compter du 1^{er} juillet 2021, ces frais seront facturés chaque trimestre (première facturation en octobre, 2021) en fonction de l'activité au trimestre précédent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la CDCC par courriel à cdcc-cs@tmx.com.

Lara Krivokucha
Chef, Services de contrepartie centrale
CDCC